

CONSEIL COMMUNAL DE CRISSIER

RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE D'Étudier LE PRÉAVIS RELATIF A LA COMMISSION INDEMNITÉS DES MEMBRES DE LA MUNICIPALITÉ A PARTIR DU 1^{er} JUILLET 2023 N° 37/2021 - 2026

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis précité s'est réunie le mardi 7 février 2023 à 19h30 à la salle Sorge du bâtiment administratif. Elle était composée des membres suivants :

RADIC	Aleksandar	CDC
CLERC-RICHARD	Christelle	CDC
JONNERET	Céline	RESOC (présidente-rapporteure)
WALTER	Michel	RESOC
GALLET	Alain	SC
NGUYEN	Christine	SC
MACCHIA	Angela	ROLC

La délégation de la Municipalité et ses services, que la commission remercie pour les précisions apportées suite à ses questions, était composée de :

BOVAY	Laurent	Syndic
BRUCHEZ	Véronique	Boursière communale

Préambule

Le présent préavis porte sur les indemnités des membres de la Municipalité et du Syndic. Conformément à la Loi sur les communes, ces indemnités sont fixées sur proposition de la Municipalité. Après une année et demie de fonctionnement de la nouvelle législature, la Municipalité propose d'augmenter les indemnités fixes annuelles du Syndic à CHF 120'000.- (taux d'activité à 75 %) et des Municipaux à CHF 80'000.- (taux d'activité de 50 %), à partir du 1^{er} juillet 2023. Elle propose également l'augmentation annuelle du forfait pour les frais professionnels à CHF 6'000.- pour le Syndic et à CHF 3'000.- pour les Municipaux.

Informations complémentaires

M. Bovay pose quelques éléments de précisions au moyen d'une présentation powerpoint :

1. Plus que le salaire, c'est **la reconnaissance** qui est importante pour les membres de la Municipalité. La fonction ou le poste de Municipal/Syndic d'une Commune de cette taille ne peut plus être considéré comme une activité accessoire. En effet, le temps consacré et les responsabilités liées nécessitent un engagement permanent, influençant de façon importante l'autre activité professionnelle.
2. **Le développement de notre Commune** nécessite une adaptation constante de sa structure. Ce développement amène l'augmentation des projets liés aux infrastructures et au fonctionnement. La conduite de ces projets devient de plus en plus exigeante, nécessitant une implication plus importante de l'exécutif en soutien des techniciens. D'autre part, bon nombre d'associations régissent la région et la participation aux organes directionnels de ces

associations est obligatoire. Afin d'influencer les décisions et de donner sa place à notre Commune, une prise de responsabilité à leur tête s'avère être un atout.

3. **Les villes de même taille** sont confrontées aux mêmes implications. Une équité de traitement dans l'aspect du temps consacré permet une implication équilibrée dans les instances directionnelles de nos associations (actuellement essentiellement occupées par Renens).
4. **Le fonctionnement futur** simplifierait la lisibilité des traitements et de leur application (pas d'heures consacrées à cette tâche). La charge de travail des différents dicastères sera équilibrée avec des aménagements prévus lors des exercices futurs.
5. **Le salaire** de base correspond d'une part aux responsabilités en lien avec la fonction et d'autre part, à la moyenne des salaires des chefs de service. La rémunération ne dépend plus du mode de fonctionnement des personnes, il est équitable entre les membres de l'exécutif.

Discussion

Taux d'activité et fonctionnement entre dicastères: Chaque Municipal aurait une indemnité estimée à un taux d'activité de 50 %, calculé sur les heures effectuées les dernières années. Le dicastère "Enfance, Cohésion sociale, et Paroisse" est plus conséquent et ne peut s'appuyer que sur un chef de service. Pour équilibrer la charge entre les dicastères qui ne sont pas tous uniformes, il est prévu plusieurs mesures, comme d'engager un responsable "politique du logement et cohésion sociale" à 100 %. De même, le dicastère "Sécurité publique, Culture et Sport" souhaite développer les aspects culturels de la commune (aménagement du Château, salle de Chisaz, etc.), et la coordination des sociétés locales par exemple. D'autres secteurs sont en questionnement (ex : bibliothèque, caserne de pompier, etc.).

Certains commissaires craignent que le système futur respecte moins l'implication de chaque Municipal, avec un système de forfait plutôt que d'heures effectives travaillées. De plus, le budget a déjà été adapté depuis le début de la législature en 2022, puis en 2023 au vu de la formation des 3 nouveaux Municipaux notamment. M. Bovay estime que l'implication ne dépend pas des heures effectuées mais des projets qui avancent. Il y a des attentes de la part du Conseil Communal et c'est à ce dernier de constater si le travail est fait ou pas.

Calcul de l'indemnité: Dans le futur, si le préavis est accepté, seront inclus dans le forfait annuel les jetons de présence, les déplacements dans le district et les téléphones. Toutes les rentrées liées aux conseils d'administration ou autres organismes dans lesquels les membres de notre exécutif seront actifs, iront en faveur de la commune et ne seront plus reversés. De plus, il n'y aura pas d'heures supplémentaires possibles. Afin d'avoir une comparaison correcte dans le préavis entre les différentes communes pour le total des charges nettes, le groupe de compte "Municipalité" a été comparé dans les budgets 2023 avec les autres communes environnantes.

En plus de la comparaison précitée qui figure dans le préavis Municipal, notre commission souhaite présenter au Conseil communal le tableau comparatif ci-dessous :

Années	Total des charges nettes (compte 101 MUNICIPALITE) :
Comptes 2021	457'851.95
Comptes 2022	Comptes non encore clôturés donc aucun chiffre disponible
Budget 2023	486'500.00
En cas d'acceptation du préavis 37/2021-2026	555'500.00

En résumé, l'acceptation de ce préavis Municipal 37/2021-2026 représente une hausse de charges de CHF 97'648.05 en comparaison des derniers comptes bouclés et arrêtés (2021).

L'évolution de la fonction, de la charge et des responsabilités: Les activités, les postulats ainsi que les projets ont augmenté. Comme dit plus haut, l'objectif est également d'intégrer de futurs conseils d'administration ou organes intercommunaux afin d'essayer de se positionner et de défendre les intérêts de la commune. Pour les projets transverses, une coordination devra être planifiée par les chefs de service avant de solliciter la Municipalité pour prise de décision ; on constate qu'il y a plus de gestion et moins de politique.

Conciliation entre activité professionnelle et activité politique: Les candidats à la Municipalité doivent être en mesure d'assurer un 50 % avec un travail de qualité et l'influence de l'activité accessoire ne doit plus se faire ressentir.

Prise de position de la commission

Compte tenu de ce qui précède, la Commission en charge d'examiner le préavis n°17/2021 - 2026 vous propose, avec 6 voix pour et 1 abstention, d'accepter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

Crissier, le 27 février 2023

Pour la Commission,

Céline Jonneret
Présidente-rapporteure